

**N° 7540<sup>8</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2019-2020

---

**PROJET DE LOI**

**portant prorogation de certains délais prévus  
dans les lois sectorielles du secteur financier  
durant l'état de crise**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(12.5.2020)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 7 mai 2020 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**portant prorogation de certains délais prévus  
dans les lois sectorielles du secteur financier  
durant l'état de crise**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 7 mai 2020 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 3 et 23 avril 2020 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 12 votants, le 12 mai 2020.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*La Présidente du Conseil d'État,*  
Agy DURDU

